

# ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

No. 062

CPC(SECRET)/6  
24 juillet 1980

Distribution spéciale

---

Arrangements préférentiels entre  
pays en voie de développement,  
négociés au GATT

## ACCESSION DE L'ARGENTINE

### Note du secrétariat

Conformément aux procédures arrêtées pour les négociations entre l'Argentine et les pays participants (CPC/54, paragraphe 7), en liaison avec la demande que l'Argentine a présentée en vue d'accéder au Protocole concernant les négociations commerciales entre pays en voie de développement, les listes initiales de demandes de certains pays participants et la liste initiale d'offres de l'Argentine sont distribuées aux pays participants, sous réserve du respect de leur caractère confidentiel. Les listes de demandes d'autres pays participants seront distribuées en temps utile.

Réf.: Accession de l'Argentine au Protocole de 1971 et négociations ultérieures avec d'autres membres

Monsieur,

En accédant au Protocole de 1971, l'Argentine a pour objectif d'établir des préférences réelles avec les pays signataires et de rechercher une libéralisation accrue et une expansion substantielle des échanges mutuels. Ces préférences devraient comporter des abaissements de droits notables.

A titre de première mesure, la délégation de l'Argentine est heureuse de communiquer la liste d'offres ci-après:

<u>NADI</u> <sup>1/</sup>	<u>Produit</u> *	<u>Taux NPF au 1.1.80</u>
ex 05.12.00.00	Corail et similaires	10%
13.03.00.01.01	Opium	10%
13.03.00.03.03	Gomme de caroubes	10%
27.10.08.01.01	Huiles de base lubrifiantes	10%
64.01.00.01.01	Chaussures de ski	10%
97.06.00.02.01	Matériel pour sports d'hiver	10%

Dans tous les cas, le droit réduit sera inférieur de 5 points au taux NPF.

L'Argentine est désireuse d'engager ultérieurement d'autres négociations aux fins exposées plus haut. A cet effet, la délégation de l'Argentine est prête à examiner avec attention les demandes de concessions qui pourraient lui être présentées.

Veuillez agréer, Monsieur, les assurances de ma haute considération.

<sup>1/</sup> Nomenclature tarifaire et droits d'importation.

\*Traduction non officielle.

Liste de demandes  
présentée à l'Argentine par la République de Corée \*

NCCD	Désignation des produits	Taux de droit actuel	Taux de droit demandé
5104 0100, 0299, 0300, 0400	Tissus de fibres textiles synthétiques et artificielles	42%	15%
6103 01-06	Vêtements de dessous pour hommes et garçonnets	61%	20%
7313 010199	Tôles de fer ou d'acier, d'une épaisseur supérieure à 4,75 mm (autres)	38%	15%
7315 270099	Tôles de fer ou d'acier, d'une épaisseur inférieure à 3 mm (autres)	38%	15%
8515 0299	Récepteurs de télévision en couleurs	60%	20%
8521 0199	Tubes cathodiques	40%	15%
9211 0203	Appareils d'enregistrement et de reproduction du son, à cassettes	40%	15%

\*Traduction non officielle.

LISTE PRELIMINAIRE DE DEMANDES PRESENTEE  
A L'ARGENTINE PAR LA YUGOSLAVIE \*

La présente liste, qui est communiquée à titre indicatif, reprend les grandes catégories de produits dont l'exportation intéresse la Yougoslavie. Des demandes spécifiques de concessions adressées à l'Argentine sont en cours d'élaboration.

<u>N°</u>	<u>Désignation des produits</u>	<u>Importations en Argentine</u> <u>1977 - milliers de dollars</u>
512.8/2931-2937	Composés organo-minéraux et composés hétérocycliques	79 476
711.5/8406 C/G	Moteurs à explosion ou à combustion interne, à pistons, autres que pour l'aviation	46 203
712.5/8701 A/C	Tracteurs, autres que les tracteurs routiers	39 675
715.1/8445	Machines-outils pour le travail des métaux et des carbures métalliques	38 440
715.2/8443,8444, 8450	Machines pour le travail des métaux, n.d.a.	92 709
718.4/8409,8423	Machines pour la construction et l'industrie minière, n.d.a.	59 560
719.2/8410,8411, 8418 B	Pompes centrifuges	73 766
719.7/8462	Roulements de tous genres	42 807
719.9/8460,8461, 8463-8465	Parties, pièces détachées et accessoires de machines, n.d.a.	68 551
722.1/8501	Machines génératrices	66 641
722.2/8519	Interrupteurs, commutateurs, etc.	34 786
724.9/8513-8514, 8515 C	Appareils de télécommunication, n.d.a.	35 134
732.8/8705,8706	Parties et pièces détachées de véhicules automobiles, n.d.a.	105 190
735.3/8901 B-F	Bateaux, autres que les navires de guerre	168 910

\* Traduction non officielle.